

Aptitude médicale à l'exposition aux rayonnements ionisants

Madame, Monsieur,

Vous allez choisir une filière d'enseignement qui, au terme de vos études, est susceptible de déboucher sur un métier « en surveillance individuelle renforcée » pour « exposition aux rayonnements ionisants ».

Le décret 2003- 296 du 31 mars 2003 liste les affections incompatibles avec une exposition aux rayonnements ionisants de classe B.

Avant de vous engager dans une filière qui, en cas d'inaptitude médicale, pourrait être sans avenir, je vous recommande de **faire vérifier par votre médecin habituel si vous répondez aux critères physiques.**

Une prise de sang sera à prévoir (items surlignés).

La liste des incompatibilités figure ci-après. Il conviendra de la montrer à votre médecin.

Le décret 2016-1908 du 27 décembre 2016 prévoit une visite médicale à l'embauche par le médecin du travail de l'entreprise où vous postulerez un jour pour un emploi.

Il serait regrettable de vous faire, alors, interdire l'accès à un emploi qualifié au terme de longues études professionnalisantes.

Note : Le travail dans les hôpitaux, au contact des malades, peut exiger que vous fassiez, en outre, la preuve de certains vaccins. Votre carnet de santé, ou des certificats, feront foi.

La liste des vaccins exigibles pour certaines professions est mise à jour et publiée chaque année dans le « Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire », entre les mois d'avril et de juin.

Parlez en s'il y a lieu à votre médecin traitant.

Avec nos souhaits de pleine réussite dans vos aspirations professionnelles

Le médecin de prévention de l'Université

Vu et pris connaissance le :

Nom :

Prénom :

Signature :

Examen médical pour aptitude à l'exposition aux rayonnements ionisants incompatibilités

Ref : Décret 2003-296 du 31 mars 2003 modifié et code du travail art. R 4451-1 à R 4457-14

Nom	Date		
Antécédents			
	Cancers y compris hémato	Leucémie, hodgkin...	
	hépatopathies	Hépatite. Chron, G6PD...	
	Affections hémato familiales	Drépano, β thalémie, Waquez, hémophilie...	
	Otite moyenne chronique opérée	Si perfo persistante	
	Irradiations antérieures	Thérapeutiques ou non	
Dermato			
	Toute effraction cutanée	OK si cicatrisée	
Pneumo			
	insuffisance respir. chronique	BPCO, tabac, etc..	Si Rx nucléides inhalés (Radon, tritium...)
	Insuffisance respir . aigue	(infection)	CI temporaire
ORL-stomato			
	Sinusite chronique		
	Cavités dentaires -CI temporaire	OK lorsque soigné	
	Otite moyenne chronique	Tympan perforé + de 3 mois	
Ophthalmo			
	Cataracte & opacités du cristallin		
	Glaucome		
	Plaies oculo-palpébrales		
Neuro- psy			
	Epilepsie, pertes de connaissance		
	Affection psy « sérieuse »		
	Claustrophobie, anxiété...	Si risque d'exposition	
Digestif			
	Solution de continuité digestive	Ulcère, Crohn, Rectocolite...	
	Hépatopathie - fonction altérée	Selon biologie	
	Insuffisance rénale	Selon biologie	
Hématologie			
	Anémie, troubles lignées sang.	Selon N.F.	
Cœur et Vssx			
	risques de perte de connaissance	hypoTA, cardiopathies...	
Endocrino			
	Diabète mal équilibré	glycémie	
	Goitres nodulaires	T4, TSH - palpation nodule	
Grossesse			
	Grossesse	Fœtus = maxi 1 mSv	